

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 29 juillet 2021**

---

---

Présents : M. BOUTANT Michel, M. BARON Claude, Mme DUFRONT Marie-Chantal, Mme VALLADEAU Martine, M. QUINTANE Eric, M. BERNARD Axel-Romain, Mme BUHAJ Marie-Joseph, M. CREMOUX Yvon, Mme DE SOUSA DA SILVA Angélique, M. DELIAS José, M. LOISEAU Stéphane, Mme MAHE Catherine, Mme POINET Marie-Claude, Mme SENTUC Karine.

Pouvoirs : M. BIGOT Pascal donne pouvoir à Mme BUHAJ Marie-Joseph, Mme FAGES Marie-Philippe donne pouvoir à Mme SENTUC, M. DELAHAYE Vincent donne pouvoir à M. QUINTANE Eric, Mme VIGNAUD Ginette, donne pouvoir à M. CREMOUX Yvon, Mme HEBRE Emmanuelle donne pouvoir à Mme DE SOUSA Angélique.

Secrétaire de Séance : Monsieur José DELIAS

Le Conseil Municipal, adopte l'ordre du jour à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après avoir adopté à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 30 juin, aborde l'ordre du jour.

**1 - Adoption de la décision modificative n°2 (non reprise de la tondeuse John Deere)**

Il s'agit de mettre au vote la décision modificative N°2 du budget général qui intègre la non reprise de la tondeuse de marque John Deere. En section d'investissement, il est proposé d'augmenter les crédits sur l'opération 0621 pour 2 700 euros. Cette dépense sera financée par un virement de crédit de 250 euros entre l'opération 0622 et l'opération 0621 et une recette de la CAF non prévue au budget pour un montant de 2 450 euros.

M. BARON précise que cette tondeuse fonctionne parfaitement, elle pourra être utilisée pour des terrains humides et pourra servir en cas de panne des autres tondeuses.

Adopté à l'unanimité

**2 - Numérotation des immeubles au lieu-dit le Boulou**

Il s'agit de modifier la numérotation de ce lieu-dit et d'y d'intégrer les gîtes qui seront numérotés en numéro pair de 2 à 10, et d'attribuer le 1 à la maison d'habitation du propriétaire.

Adopté à l'unanimité.

**3 - Examen de la demande de dégrèvement** de la redevance affermage pour les mois d'avril et mai 2021 pour la société Fréry. La société a sollicité la commune de Chabonais par courrier reçu en mairie au mois de juin. Elle a eu un manque à gagner avec l'absence des commerces non alimentaires durant cette période. La société s'engage à répercuter cette exonération sur les futurs droits de place des commerces cités précédemment. Le maire propose une exonération de 1 mois sachant que la collectivité a fait un effort l'année précédente.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

Arrivée de M. BERNARD Axel-Romain à 20 h 20

Arrivée de M. LOISEAU Stéphane à 20 h 20

#### **4 - Choix de l'entreprise qui va réaliser le site internet**

M. QUINTANE et Mme DE SOUSA DA SILVA présentent le contenu des offres pour le site internet de la commune

Projet initial : création d'un nouveau site internet pour la commune de Chabanais

Différentes phases de travail :

- 1- rencontre avec l'ATD 16
- 2- réalisation d'un cahier des charges
- 3- prise de contact avec différentes entreprises recommandées par l'ATD 16
- 4- réception devis
- 6- analyse des devis

Ont répondu à notre demande :

- Entreprise 16h33, Entreprise charentaise, prix 7108 € = hors budget
- Agence 42, Entreprise charentaise, prise de contact mais prix au-dessus de 9 000 € donc hors budget
- Subdelirium, entreprise charentaise, prix 4760 € + forfait maintenance 10 heures pour 500 €
- Com'Marie, Marie Sotte, entreprise Chirac, candidature spontanée, prix 4862 € HT + gestion annuelle du site 840€ par an

Présentation rapide des deux entreprises sélectionnées

Subdelirium :

- entreprise charentaise installée au Gond-Pontouvre depuis 2007
- équipe de web designers ayant travaillé pour de nombreuses entreprises, communautés de communes et communes
- Recommandée par L'ATD 16
- Point fort : Forte expérience

Marie Sotte :

- Fraîchement installée en tant que micro-entrepreneur sur la commune de Chirac
- Impliquée dans la vie associative de Chabanais
- Pas d'expérience en matière de création de site internet pour des communes ou des CDC mais un projet comme celui-ci lui permettrait de débiter dans le métier et de se forger une expérience
- Point fort : Proximité, réactivité

Mme BUHAJ trouve que la maintenance est excessive, M. QUINTANE et Mme SOUSA DA SILVA précisent que Marie SOTTE peut ajuster ses coûts de maintenance.

Monsieur DELIAS souhaite à offre équivalente, que le conseil municipal soutienne une entreprise de Chabanais.

La proposition de Mme SOTTE est retenue à l'unanimité

#### **Questions diverses :**

Monsieur QUINTANE indique que L'ANS a attribué une subvention de 13 000 euros pour le projet du City Park ce qui représente 25 % du montant HT du projet. Quant au département de la Charente et la région Nouvelle Aquitaine, les dossiers sont en cours d'instruction.

Madame DUFRONT évoque le sèche-linge de la cantine qui est hors service. Ce matériel a 12 ans, il n'est plus réparable car il n'y a plus les pièces détachées. Après avoir fait une mise en concurrence, avec différentes entreprises, un magasin de Rochechouart propose un sèche-linge à 509 euros. La société Ameline n'a pas été retenue car le service après-vente est déficient.

Une commande de 100 boîtes de 50 masques a été effectuée pour la rentrée.

Monsieur BOUTANT rappelle au sujet du huis clos que l'arrêté du 22 juin 2021 est toujours en vigueur.

Monsieur BARON fait le point sur les toitures et indique que l'Entreprise DEBESSAC a tenu le planning.

Monsieur BARON indique que la toiture de la cantine est terminée, l'entreprise a apporté une modification au niveau des eaux pluviales. La nouvelle toiture dispose d'un isolant thermique.

En ce qui concerne le dégât des eaux à la médiathèque, il convient d'entretenir régulièrement les crépines installées dans les dalles. L'évacuation des eaux pluviales est sous dimensionnée, en effet, la médiathèque reçoit les eaux pluviales du salon de coiffure mitoyen.

La commune a fait faire un constat d'huissier en prévision des travaux de l'église de Grenord, car ils nécessitent le passage sur les terrains voisins. Le début des travaux est prévu pour le 13 septembre 2021. Ce chantier permettra de solder le sinistre lié à la grêle. Les travaux s'enchaîneront avec les toitures incluses dans la demande de DETR.

Monsieur BARON indique qu'une expertise des toitures de la commune va intervenir avec l'aide d'un drone.

Monsieur BOUTANT indique que les analyses de la station d'épuration située route d'Angoulême sont dans les normes.

Monsieur BOUTANT informe le conseil que des particuliers avaient exprimé le souhait d'acquérir une parcelle de terrain cadastrée section AB N°299 située rue Jean de la Quintinie.

Mme DETRAIN sollicite la commune pour effectuer le nettoyage du lavoir par l'association de Grenord.

Les représentants de l'association ville étape ont rencontré le maire et ses adjoints pour voir l'évolution de ce dossier. La pose de totem n'est pas une priorité pour la fédération, elle préconise une signalétique fléchée des commerces et des services. La présence d'une carte de la commune et une carte des points touristiques de Chabonais et de ses environs serait plus judicieuse. Les représentants de la fédération ont rappelé les points importants liés à l'adhésion à ville étape, à savoir les travaux de la rue Souchet dont la remise des plis est fixée au 30 juillet 2021. La mise en place de la signalétique à chaque entrée de ville sera effectuée durant l'été 2021. Les gens qui s'arrêtent à Chabonais s'installent sur les bords de Vienne ou sur l'aire de pique-nique.

Mme BUHAJ attire l'attention sur la signalétique de la maison de la santé qui n'est pas suffisante. Le maire propose aux élus de faire un tour de ville pour faire un toilettage de la signalétique de la commune de Chabonais. Le financement de cette opération pourrait se faire avec l'aide des commerçants qui payeraient les lames et la commune qui les fixerait et financerait les poteaux.

M BOUTANT intervient sur les deux épisodes de pollution dans la Vienne, pour le second, des voitures démontées avenue Carnot seraient à l'origine de la pollution. Le maire a signalé l'absence d'embarcation à la caserne de Chabonais. Un courrier a été adressé en ce sens au SDIS de la Charente.

Un habitant effectue des travaux d'intérêt général pour la commune de Chabonais.

Mme BUHAJ fait part de problème de sécurité au niveau du lieu-dit de la Quintinie, un voisin de M. DELAHAYE lui a signalé la dangerosité de la sortie sur la route départementale N° 29 car le panneau de limitation à 70 km/h est après le carrefour.

M BARON évoque les projets de sécurisation des entrées de bourg qui seront réalisés prochainement, d'abord dans le village de Grenord, la pose de 2 ralentisseurs Route d'Angoulême puis la route de Rochechouart et la route de Confolens. Une amélioration des abords des écoles sera faite.

La séance est levée à 21 h 25

CHABANAIS, le 17 août 2021

Le Maire,



  
Michel BOUTANT.